PQ
1856
.B45
1897

Bénézech

Salmigondis

Piscénois.

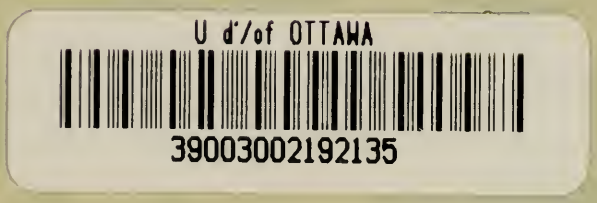

PAUL BÉNÉZECH

Salmigondis Piscénois

MOLIÈRE A PÉZENAS

LE FAUTEUIL DE MOLIÈRE. — LA GRANGE-DES-PRÉS

PÉZENAS : SON NOM, SON ORIGINE, SON HISTOIRE

CARITACH. — LES TREILLES. — LE POULAIN

Prix : 75 Centimes

A PÉZENAS
CHEZ PIERRE ABBAL
Marché-Couvert

1897

PAUL BÉNÉZECH

Salmigondis Piscénois

MOLIÈRE A PÉZENAS

LE FAUTEUIL DE MOLIÈRE. — LA GRANGE-DES-PRÉS

PÉZENAS : SON NOM, SON ORIGINE, SON HISTOIRE

CARITACH. — LES TREILLES. — LE POULAIN

Prix : 75 Centimes

A PÉZENAS
CHEZ PIERRE ABBAL
Marché-Couvert

1897

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

PQ
1956
.B15
1990

MOLIÈRE A PÉZENAS

De tous les souvenirs que l'histoire ou la tradition nous ont conservés celui des séjours de Molière à Pézenas est, sans contredit, le plus universellement respecté. Nous aimons à nous rappeler que le plus grand auteur comique de tous les temps fut l'hôte aimé de nos pères; que notre ville fut l'étape heureuse de son errante jeunesse; qu'il y connut l'ivresse des premiers succès avant-coureurs des triomphes à venir.

***

Parti de Paris en 1646, avec les débris de l'*Illustre-Théâtre*, Molière, après avoir parcouru l'Ouest de la France, atteignit le Languedoc en 1649. Dans ce pays du bon vin, des francs-viveurs et des jolies femmes, mieux que la protection dédaigneuse et frivole d'un prince, la verve incomparable des Languedociens échauffant la sienne hâta l'éclosion de son génie. Son esprit observateur apprécia sous notre ciel ensoleillé la valeur du pittoresque de l'expression, la puissance dans le dialogue de la charge, de l'image et du mouvement si nécessaires à la comédie.

Pendant les huit années qu'il dressa son théâtre dans les villes de la Province ou des provinces voisines, il fit à Pézenas plusieurs longs séjours.

Sa présence y est constatée une première fois pendant la session des Etats de Languedoc tenue en l'hôtel de ville du 24 octobre 1650 au 14 janvier 1651. Les Etats qui l'avaient à leur solde lui allouèrent 4000 livres dont il donna quittance le 17 décembre 1650. La quittance, retrouvée aux archives de l'Hérault en 1885 par M. de la Pijardière, est conservée à Montpellier.

La découverte de M. de la Pijardière est de la plus haute importance. Elle permet de porter la main sur la légende qui réclame pour le prince de Conti l'honneur d'avoir accrédité Molière auprès des Etats de Languedoc et des populations languedociennes; elle permet de conjecturer que le crédit dont jouit l'*Illustre-Théâtre* dans la Province fut l'œuvre propre de toute la troupe.

En 1650, le prince de Conti, prisonnier de Mazarin, n'avait en Languedoc guère d'autre attache que le château abandonné de la Grange-des-Prés. Il ne connaissait pas la Province et n'y était pas connu. Agé de 21 ans, mêlé à la tourbe des frondeurs parisiens, il était plus occupé de plaire à sa sœur, la duchesse de Longueville, que de protéger un comédien de génie encore inconnu.

***

Molière, qui avait profité des leçons de Scaramouche, s'était acquis la réputation de bon comédien; sa troupe, récemment accrue de quelques artistes qu'il s'était

associé à Lyon, le secondait à merveille (au premier rang brillaient Madeleine Béjart, Mlle de Brie, Duparc et sa femme); « de petites farces (1) » qu'il avait composées dans les intervalles de ses représentations avaient été accueillies avec faveur par nos pères; l'*Etourdi* surtout, peut-être même *les Précieuses ridicules* (2) avaient obtenu un légitime succès quand, aux suffrages du peuple et des Etats, vint s'ajouter celui du prince de Conti.

Les circonstances de l'admission de la troupe de Molière chez Conti ont été révélées par une page des *Mémoires* de l'abbé de Cosnac intendant des menus plaisirs du prince.

En août 1653, après la paix de Bordeaux qui mit fin à la guerre civile, Conti, avec sa suite qui comptait plus de deux cents hommes, s'était retiré pour attendre l'amnistie dans son château de la Grange-des-Prés (3), près de Pézenas. Mme de Calvimont, sa nouvelle maîtresse, voulut avoir la comédie; la troupe de Molière fut mandée à la Grange. Tout d'abord elle ne réussit pas au gré de la favorite et pour faire donner congé à une troupe rivale il ne fallut rien moins que l'insistance de Cosnac et l'intervention de Sarrasin. Sainte-Beuve s'est ému à la pensée que Mme de Calvimont faillit alors priver Molière « d'un protecteur ». Avec M. Baluffe, je crois que « Molière, qui s'était passé de Conti jusque-là, aurait probablement continué » de s'en passer, sans qu'il en résultât aucun dommage pour la postérité.

(1) Voir appendice note 1.
(2) Voir appendice note 2.
(3) Voir p. 20 note sur la Grange-des-Prés.

Le prince et le poète se connaissaient-ils déjà? On a dit et répété qu'ils avaient été condisciples au collège de Clermont. Il est fort douteux cependant qu'une camaraderie d'écoliers ait existé entre eux. Molière était de sept ans plus âgé que le prince et la condition de l'un était si différente de celle de l'autre qu'il paraît très improbable qu'un semblant d'amitié les ait rapprochés au collège.

Mais, anciens élèves d'un même établissement, des souvenirs communs ont pu faciliter leur rapprochement en Languedoc.

Quoi qu'il en soit, en 1653, Conti donna « pension » à la troupe de Molière et c'est sans doute alors que le grand homme et ses camarades furent autorisés à prendre le titre de *Comédiens de S. A. de Conty* (1). Ce titre était pour l'*Illustre-Théâtre* une référence et dès lors une protection. Souvent, à cette époque, les Echevins ou Consuls n'autorisaient pas les troupes de comédiens à s'arrêter dans leur ville. Le patronage d'un prince du sang dut être pour Molière une chose appréciable. Il dut lui permettre de vaincre les scrupules de consuls hésitants et dès lors lui faciliter l'entrée des villes peu disposées à le recevoir.

***

Le séjour que fit Molière à Pézenas pendant la session des Etats de 1655-1656 est affirmé par quelques témoignages précis.

(1) Voir appendice note 3.

Dès l'ouverture de la session, le procès-verbal des séances des Etats nous montre le prince de Conti, descendu en l'hôtel de M. d'Alphonse, baron de Clairac, s'excusant, auprès des prélats et des barons députés pour le complimenter, d'être obligé de les recevoir dans le « vestibule qui regarde la cour... parce que sa chambre était en un extrême désordre *à cause* de la comédie » (9 novembre 1655).

L'hôtel d'Alphonse où représenta Molière existe encore, rue Conti, et offre aux artistes et aux archéologues de curieux détails d'architecture. On y remarque notamment une belle façade du XVIe siècle.

M. Baluffe a essayé d'établir que la première du *Médecin volant* fut donnée dans cet hôtel le soir du 8 novembre 1655. C'est là une pure hypothèse.

L'*Empereur du Burlesque*, de joyeuse mémoire, d'Assoucy, qui, durant cette halte de Molière à Pézenas, reçut de l'*Illustre-Théâtre* une généreuse hospitalité et pour qui ce fut une « cocagne », a parlé avec émotion de la *bonté*, de la *franchise*, de l'*honnesteté* des comédiens « bien dignes de représenter réellement dans le monde les personnages des Princes qu'ils représentent tous les jours sur le théâtre. » Je puis dire, s'écrie le gai chansonnier, mu par la reconnaissance du ventre :

Qu'en cette douce compagnie
Que je repassois d'harmonie,
Au milieu de sept ou huit plats,
Exemt de soin et d'embarras,
Je passois dignement la vie.
Jamais plus gueux ne fut plus gras;
. . . . . .

A cette table bien garnie,
Parmi les plus frians muscats,
C'est moy qui soufflois la rostie,
Et qui buvois plus d'ypocras.

Il est bon de remarquer ici que Molière, pendant cet hiver, eut un double engagement. Il fut à la fois en service auprès des États de Languedoc et dans la maison de Conti. Les premiers biographes de Molière, Lagrange et Vinot, sont précis à cet égard. Néanmoins des doutes s'étaient élevés : bien des moliéristes s'étaient habitués à penser que l'*Illustre-Théâtre*, à cette époque, avait été uniquement pensionné par Conti. On sait aujourd'hui que Lagrange et Vinot ont dit vrai.

Molière reçut des États 6000 livres ; ce fait est attesté par une quittance du 24 février 1656 découverte en 1873 aux archives de l'Hérault par M. de la Pijardière. Conti, de son côté, alloua royalement aux comédiens... une assignation de 5000 livres sur le fonds des étapes de la Province. Cette assignation frauduleuse a toute une histoire. M. Léon Galibert (Emmanuel Raymond) l'a contée en détail. De cette histoire il résulte que Molière et Madeleine Béjart furent intégralement payés ; que Conti refusa de solder aux étapiers cessionnaires des comédiens les 5000 livres laissées à leur charge par les États ; qu'en somme deux particuliers payèrent la singulière libéralité du prince.

***

Les trois haltes connues de la troupe de Molière à Pézenas furent certainement accompagnées de quelques

autres qu'il n'est pas possible de préciser. La présence de Molière auprès des États à Montpellier en 1654, à Béziers en 1656 permet de conjecturer qu'il se trouva au rendez-vous pendant la session tenue à Pézenas en 1653. Mais en dehors même des sessions des États de la Province il dut y venir représenter. La tradition affirme qu'il joua devant le peuple; elle ajoute même que de Pézenas il rayonnait dans les environs (1). Elle a conservé aussi beaucoup de souvenirs intimes du poète.

Quelques-uns de ces souvenirs, pieusement recueillis par Cailhava en 1750, ont été écrits et publiés par M. Galibert; le déjeuner de Mèze, Polydore de la Roustecagnac, la Barbe impossible, la Lettre improvisée, les Anes de Gignac, la valise perdue à Lavagnac et autres anecdotes molièresques ont pendant longtemps amusé et amuseront encore la bonne société piscénoise. Les traditions sont d'autant plus nombreuses et durables que l'impression qui les fit naître fut plus profonde. Et puisque les souvenirs de la jeunesse de Molière sont si nombreux et si vivants à Pézenas, il faut bien admettre que l'*Illustre-théâtre* s'y fit applaudir, non pas seulement par les seigneurs de la cour de Conti et Messieurs des États, mais encore par ce bon peuple de la ville qui fut pour lui si hospitalier.

Au temps des pérégrinations de Molière, il y avait un théâtre à Pézenas. Cosnac le dit expressément. Ce théâtre était peut-être un simple jeu de paume. Molière dut l'utiliser.

(1) Voir appendice note 4.

Pézenas, au centre d'une région peuplée et riche, ville de fêtes, de joyeux carnavals, de magnifiques Caritachs (1), de jeux divers, était, suivant la flatteuse expression de M. Baluffe, « un nid coquettement dissimulé dans la verdure et les fleurs ». Une foule de gentilshommes, de bourgeois et de commerçants y avaient fixé leur résidence. Trois foires générales dotées d'importants privilèges y attiraient durant trois mois tous les ans une affluence énorme de marchands et de visiteurs. C'était pour des comédiens de campagne un quartier général tout indiqué. Et il n'est pas impossible que le « Contemplateur » soit maintes fois venu reprendre son poste d'observation dans la boutique du barbier Gelly (2). Il y avait là toute une série de ridicules à étudier et comme « il n'y manquait pas non plus de gens pour en rire », il y avait aussi nombre de bons mots à recueillir.

***

On ignore quelles furent exactement les relations du prince de Conti et de Molière. Le P. Rapin, dans ses *Mémoires*, constate que Molière fut *pensionnaire* de Conti ; Grimarest affirme que le prince, après la mort de Sarrasin (décembre 1654), offrit au poète l'emploi de secrétaire (3) ; l'abbé de Voisin, attaché à la maison ecclésiastique de Conti depuis 1646, exposait en 1671, dans une page d'un volumineux ouvrage contre le

(1) Voir p. 35 note sur Caritach.
(2) Voir p. 18 note sur le fauteuil de Molière.
(3) Voir appendice note 5.

théâtre, que son maître dans sa jeunesse avait eu avec Molière des relations presque familières dont le souvenir lui inspirait des remords.

Pour les premiers biographes du grand homme Molière en Languedoc était le protégé du prince de Conti. Pour beaucoup de Moliéristes de notre siècle la prétendue protection du prince est une légende sans fondement. La vérité est peut-être entre ces diverses appréciations. Molière paraît avoir conquis l'estime de Conti à la Grange-des-Prés, en 1653, avoir été en faveur en 1654 à Montpellier, et l'année suivante à Pézenas.

Les motifs de la rupture de Conti et de Molière sont mal connus. Il semble que l'on doive attribuer la disgrâce du poète à une subite évolution de conscience qui fit du prince dissolu un janséniste austère et rigide. Destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique et doté de plusieurs abbayes, arraché à l'Eglise par l'amour de sa sœur dont il fut l'amant jaloux, marié à une femme profondément pieuse, Maria Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin, il retourna à l'Eglise peu après son mariage. On lit dans la *Vie de Pavillon* : « Lorsque le prince de Conti se rendit en 1655 à Pézenas, il y avait déjà quelque temps que sa conscience était troublée de remords, et qu'à la vue de ses dérèglements il était saisi de certaines frayeurs qu'il ne pouvait calmer. » Pavillon, évêque d'Alet, l'abbé de Ciron, le R. P. Talon et autres moralistes sévères s'emparèrent de cette âme épouvantée. Cependant le prince laissa quelque temps encore aux comédiens de l'*Illustre-Théâtre* le titre de comédiens de *S. A. de Conty*. Ce ne fut qu'en 1657 qu'il brisa définitivement le lien qui l'attachait à

Molière. Le 15 mai 1657, se rendant à Paris, il écrivit de Lyon à l'abbé de Ciron resté à Pézenas : « Il y a ici des comédiens qui portaient autrefois mon nom : je leur ai fait dire de le quitter et vous pensez bien que je n'ai eu garde d'aller les voir ».

Ainsi dominé par les préoccupations de son salut, Conti fit de la joyeuse Grange-des-Prés « une espèce de chartreuse ».

Mais la renommée portait au prince solitaire l'écho des succès de Molière à Paris. Tenant maintenant la comédie pour sacrilège, se reprochant de l'avoir passionnément aimée, de s'être même complu à imaginer des sujets propres à la scène, regrettant amèrement d'avoir eu quelque part à l'éclosion initiale du père de la Comédie française, Conti, assisté de l'abbé de Voisin, écrivit contre les spectacles et dans son livre attaqua Molière ! « Il eût peut-être mieux fait, dit Voltaire, d'écrire contre la guerre civile. » Au fort de la polémique suscitée par *le Tartufe*, Conti faisait à l'ancien chef de sa troupe des reproches d'athéïsme et d'immoralité (1).

Molière dans la *Préface du Tartufe* nous a laissé en quelques mots la critique du pamphlet de Pézenas.

***

Taschereau a dit d'une manière générale que divers traits recueillis chez le barbier Gelly ont peut-être trouvé place dans les chefs-d'œuvre de Molière. La

(1) Voir appendice note 6.

boutique du barbier Gelly, « très achalandée était le rendez-vous des oisifs, des campagnards et des agréables; car, avant l'établissement des cafés dans les petites villes, c'était chez les barbiers que se débitaient les nouvelles, que l'historiette du jour prenait du crédit, et que la politique épuisait ses combinaisons ».

Mais Molière emporta de Pézenas autre chose que les saillies du bonhomme Gelly et de ses clients. Dans la maison de Conti il observa à loisir le type vivant du Tartufe en la personne de l'abbé Rouquette et peut-être entrevit-il déjà un des plus beaux joyaux de sa couronne étincelante; de plus, à un des nôtres il emprunta l'idée de l'admirable scène dans laquelle il a représenté Don Juan éconduisant M. Dimanche. Et ceci n'est point une légende. Un bourgeois de Pézenas du nom de Vital Bedène (1) avait publié en 1610, sans nom de ville ni d'imprimeur, une petite farce intitulée : *le Secret de ne jamais rien payer, tiré du Trésorier de l'Epargne par le Chevalier de l'industrie* (in-12). C'est une sorte de farce dialoguée, en vers, dans laquelle un gentilhomme, assailli par une dizaine de ses créanciers parvient à s'en débarrasser grâce à l'habileté de son valet » (Larousse, *dict. univ.*). Molière connut à Pézenas cette bluette dans laquelle il démêla un trait de bonne comédie. *Prenant son bien où il le trouvait*, il recueillit l'idée de notre compatriote, et, la modifiant, la faisant sienne, il la mit en relief dans son immortel *Festin de Pierre*.

***

(1) Voir appendice note 7.

Molière quitta Pézenas à la fin du mois de février 1656 et il est probable qu'il ne s'y arrêta jamais plus.

Comprenant qu'on ne conquiert la vraie gloire qu'à Paris, riche d'une abondante moisson de traits de mœurs recueillis au cours de ses pérégrinations, averti par son génie que l'heure était enfin venue d'écrire pour la postérité les chefs-d'œuvre si longtemps rêvés, il songea à se rapprocher de Paris et y rentra en 1658.

Mais loin de notre beau ciel, loin de ses premiers admirateurs, il se souviendra de la ville hospitalière où se sont envolés les plus heureux jours de sa jeunesse et, dans une de ses meilleures farces, il aura comme une réminiscence de notre langue et fera parler à Lucette, dans l'idiome languedocien, le dialecte de Pézenas.

APPENDICE

Note 1. — *Le Médecin volant* et *la jalousie de Barbouillé* ont été retrouvés. On peut voir quel parti Molière a tiré de ces canevas quand il composa *le Mariage forcé*, *le Médecin malgré lui* et *George Dandin*.

On n'a conservé que le titre de quelques autres de ces farces du jeune écrivain. Ce sont *le Maître d'école*, *les Trois docteurs rivaux* et *le docteur amoureux*.

Il est probable que Molière n'écrivit jamais ces bluettes et qu'il en donna seulement le plan à sa troupe, car, ainsi que l'a fait remarquer Taschereau, pendant la première moitié du

XVIIe siècle, « toutes les farces se jouaient à l'improvisade, à la manière des Italiens ».

NOTE 2. — On lit dans Grimarest: « cette pièce, de même que *l'Etourdi* et *le Dépit amoureux*, quoique jouée dans les provinces pendant longtemps, eut cependant à Paris tout le mérite de la nouveauté. »

Joly, Niceron, Voltaire ont partagé cette opinion qu'après eux Taschereau n'a pas acceptée et que repoussent de nos jours Bazin et Despois.

Le Bas (*Dict. encyclopédique*, 1844) et Girault de Saint-Fargeau (*Dict. des communes*, 1844) ont écrit sur la foi de je ne sais quels renseignements : « c'est à Pézenas que Molière a composé *les Précieuses ridicules*. »

NOTE 3. — En 1653, le prince de Conti passa à la Grange-des-Prés les mois de septembre et d'octobre. La Comédie et Mme de Calvimont ne purent le retenir plus longtemps dans cette « solitude ». Dès les premiers jours de novembre, il se rendit à Montpellier où, pendant trois semaines, en la compagnie de François d'Amboise, comte d'Aubijoux, gouverneur de la ville, il « mena si drument alerte et folle vie... qu'il en garda, au dire de Cosnac, cruelle souvenance jusqu'à sa mort ». (Ponsonailhe). Là, vers la fin de novembre, avant de prendre le chemin de Paris, il chargea Cosnac d'aller à Pézenas donner congé à Mme de Calvimont.

Si la troupe de Molière était encore à la Grange lors du renvoi de la favorite délaissée, elle dut interrompre aussitôt la série de ses représentations pour la continuer soit sur le théâtre de la ville, soit ailleurs.

NOTE 4. — Dans une lettre insérée par Cailhava dans ses « Etudes sur Molière », M. Peitavi Saint-Christol, principal du collège de Pézenas après la Révolution, a noté une tradition suivant laquelle le prince de Conti aurait écrit aux consuls de Pézenas pour leur ordonner d'envoyer des charrettes à Marseillan afin de transporter de là à la Grange-des-Prés Molière et sa troupe. Taschereau a accueilli cette tradition. De Jouy,

Renaud de Vilback, Nicole (*la Mosaïque du Midi*, 1839) ont affirmé que les lettres portant aux consuls ces ordres du prince existent aux archives de Pézenas. Pour Léon Galibert ces lettres se réduisent à une seule qui aurait été égarée depuis 1789.

Je crois qu'il n'existe à nos archives aucune lettre de Conti relative à Molière. J. F. Resseguier en eût signalé l'existence dans son « inventaire général et raisonné des titres et documents qui sont aux archives de la ville de Pézenas » (1774).

En 1883, M. Labor écrivait dans le bulletin de la Société archéologique de Béziers : « M. de P. conserve à Pézenas une quittance de trente livres faite au nom de Molière par un voiturier qui l'avait conduit, ainsi que toute la troupe, à Marseillan et ramené à Pézenas. » Cette quittance, conservée chez M. de P. (si toutefois quittance il y a) a sauvé de l'oubli un voyage de Molière à Marseillan. A ce souvenir, avec le temps, on a mêlé le prince, les consuls, la Grange-des-Prés, les réquisitions et finalement il est devenu la tradition recueillie par M. Peitavi Saint-Christol.

Note 5. — Molière aurait décliné l'honneur qu'on lui voulait faire. Il aimait trop son art et ses camarades pour les abandonner ; — il les aimait tant qu'il en devait mourir. — Il sentait aussi qu'il avait une haute mission sociale à remplir et il ne voulut pas aliéner son indépendance. Il valait mieux rester Sganarelle ou Mascarille et parler en maître « de la toute puissance du rire » dans la demeure des grands du royaume que devenir gentilhomme et fléchir son grand esprit aux caprices d'un maître qui n'était pas toujours commode. Suivant l'abbé de Choisy « le prince de Conty avoit une sorte d'esprit indécis, voulant et ne voulant pas, changeant d'avis, alternativement dévot et voluptueux, d'une santé médiocre, d'une taille très contrefaite, et dont le vrai penchant eut été du côté de Dieu, si la légèreté ne l'eut point souvent et dans un même jour fait passer d'un extrême à l'autre ». Suivant le cardinal de Retz, Conti « étoit un zéro qui ne multiplioit que parce qu'il étoit prince du sang... La méchanceté faisoit

en lui ce que la foiblesse faisoit en M. le duc d'Orléans: elle inondoit toutes les autres qualités, qui n'étoient d'ailleurs que médiocres, et toutes semées de foiblesses.» Les fonctions de secrétaire des commandements d'un tel homme, et prince et dépensier et besogneux au surplus, devaient être particulièrement difficiles.

Si le fait allégué par Grimarest est vrai, la mort de Sarrasin, qu'en la circonstance il s'agissait de remplacer, put fournir à Molière un sujet de réflexions qui ne furent peut-être pas étrangères à son refus. On sait qu'au mois de décembre 1654 Sarrasin mourut à Pézenas d'une fièvre chaude causée par un mauvais traitement que lui fit Conti. Si l'on en croit le Segraisiana, le prince, dans un emportement, aurait donné à son secrétaire un coup de pincettes à la tempe.

Note 6. — On lit dans ce traité : « La comédie moderne... n'est pas exempte d'impureté;... cette honnêteté apparente, qui avait été le prétexte des approbations mal fondées qu'on lui donnait, commence présentement à céder à une immodestie ouverte et sans ménagement, et... il n'y a rien, par exemple, de plus scandaleux que la cinquième scène du second acte de *l'Ecole des femmes...* » et ailleurs: « y a-t-il une école d'athéisme plus ouverte que *le Festin de Pierre.* »

Note 7. — Certaine lettre de Montreuil ne comporte pas l'application qu'a cru pouvoir en faire M. Baluffe pour affirmer que Bedène était cordonnier (*Revue bleue*, 1889). On peut voir aux archives de Pézenas une transaction, concernant le hameau de Conas, reçue en 1474 par un Bedène, notaire. Le 3 novembre 1613 un Jacques Bedène est qualifié bourgeois dans un acte de baptême. Le registre des délibérations consulaires de 1658 mentionne, au nombre des 80 personnes susceptibles de gouverner la ville, un autre membre de la famille, Pierre Bedène bourgeois.

LE FAUTEUIL DE MOLIÈRE

Je ne sais s'il existait au temps de Molière un barbier Gelly à Pézenas. Le plus ancien propriétaire connu du fameux *Fauteuil de Molière*, Guillaume Gelly, natif de Montolieu (diocèse de Nîmes), épousa Suzanne Vesse le 24 septembre 1683, et mourut le 13 février 1713, âgé de 60 ans. La pierre de sa tombe sur laquelle on lit « Tombeau de Guillaume Gelly, 1693 », subsiste encore parmi les dalles dont est pavé le cellier de la maison Carlan, aménagée dans l'ancienne sacristie des P. P. de l'Observance. Suivant l'âge que lui attribue à sa mort l'acte constatant l'enterrement, il serait né vers 1653, alors que Molière était en plein succès d'estime et d'argent.

Il reçut donc des mains d'un barbier inconnu, peut-être son parent, le fauteuil qu'il transmit à son fils Jacques et qui par Jalvy, gendre de Jacques Gelly, Thomas, gendre de Jalvy et Brun, acquéreur du Dr Thomas, parvint à la famille Astruc, qui le possède depuis un siècle environ.

A titre d'indication j'ajouterai qu'au temps des pérégrinations de Molière un chirurgien du nom de Siméon Gelly était établi à Pézenas, où il mourut le 29 mai 1698, âgé de 72 ans.

Pézenas a gardé le fauteuil de Molière comme Montpellier a conservé la robe de Rabelais, comme Carcassonne a recueilli l'épée d'André Chénier. Ce fauteuil n'a de remarquable que d'être une relique et d'évoquer le souvenir d'un grand homme. Il est en bois de noyer, il a le caractère des meubles de la Renaissance, et, dans la boutique du barbier Gelly, il faisait corps avec un lambris qui revêtait les murs à hauteur d'homme. Le siège forme un coffre ferré à charnière et fermé à clef. C'est dans ce fauteuil que, le 30 juillet 1893, Coquelin cadet a joué à Pézenas le rôle d'Argan, du *Malade imaginaire*.

Quelques publicistes ont exagéré quand ils ont attribué aux Piscénois un sentiment de vénération excessive pour ce vieux meuble; on sait à Pézenas qu'une « vieille savate de grand homme n'est jamais qu'une savate » comme a si bien dit M. Baluffe.

Beaucoup croient que le *Fauteuil de Molière* a été acquis vers le milieu de ce siècle par la Comédie-Française. Chevalier, dans le beau recueil publié par M. Guilbert en 1848 (Hist. des Villes de France, tome VI), Larousse (grand dict. univ.), les derniers éditeurs de Malte-Brun et d'autres ont propagé cette erreur. La Comédie-Française possède le fauteuil dans lequel Molière joua pour la dernière fois le *Malade imaginaire*, mais le fauteuil de Pézenas est et demeure la propriété de M. Gonzague Astruc, qui réside actuellement à Paris.

LA GRANGE-DES-PRÉS

Tout près de l'église paroissiale de Saint-Christol, sur la rive droite de l'Hérault, le chapitre de Lodève possédait, depuis le XIIIe siècle, un riche domaine qui tirait son nom d'une simple chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Neiges et dite Notre-Dame-des-Prés. Le duc Henri I de Montmorency, gouverneur du Languedoc, désirant une demeure plus agréable que le château féodal qu'il habitait à Pézenas, fit l'acquisition de ce domaine et construisit, en 1588, le château de la Grange-des-Prés.

Dans une *Histoire de Henri II, dernier duc de Montmorency*, publiée sans nom d'auteur en 1699 (1), un gentilhomme de la suite du duc a écrit en parlant de la Grange : « La beauté de ses parterres, et de ses grottes, jointes à la magnificence de ses palissades d'orangers, de grenadiers, de lauriers de toute sorte, et de cyprès,

(1) Quelques critiques (Bayle, Bernard, Lenglet-Dufresnoy) ont confondu cet ouvrage avec *l'Histoire de la vie de Montmorency*, publiée en 1643 par Simon Du Cros. Il est aisé de se rendre compte par la lecture que le style et la disposition des matières sont tout-à-fait différents dans les deux histoires. Mes recherches personnelles m'ont amené à découvrir le nom de l'auteur de celle qui fut publiée en 1699. Cet écrivain fait savoir (p. 388) qu'en 1632 il était premier consul de Lodève. Les registres des délibérations consulaires de cette ville nous apprennent qu'à cette date le premier consul de Lodève était « noble François de Julian, sieur du Cros ».

la font estimer de tous ceux qui la voient, comme le plus beau lieu qui soit de la province. »

Le duc de Montmorency, fait connétable de France par Henri IV (1593), quitta le Languedoc mais, au cours des dix-neuf années que dura son passage aux affaires, il fit à la Grange plusieurs villégiatures. En 1612 il s'y retira et y mourut au mois d'avril 1614. Son fils, le maréchal de Montmorency, aima cette résidence, y tint sa cour et ses conseils. Richelieu, accompagné du duc d'Elbeuf, des maréchaux de Bassompierre, de Marillac et de Schomberg, y séjourna en 1629.

Après l'exécution de Montmorency (1632), la Grange-des-Prés passa à Condé, son avide beau-frère, et devint bientôt la propriété de Conti, fils cadet de M. le Prince. Nommé gouverneur du Languedoc en 1660, le prince de Conti qui avait déjà fait quelques haltes à la Grange s'établit dans ce château et y mourut le 21 février 1666. Ses héritiers l'abandonnèrent. Les écuries, remises et autres dépendances devinrent à la fin du XVIIe siècle une manufacture de drap, tandis que le château tombait en ruines. En 1738, les États de Languedoc achetèrent les bâtiments de cette manufacture pour y établir une caserne d'étape. En l'an II de la République, cette caserne fut transformée en hôpital militaire. Enfin, l'ancien fief de la Grange-des-Prés, confisqué au roi déchu et à son frère le comte de Provence émigré, fut aliéné par la nation.

De l'ancienne résidence princière subsistent, aujourd'hui, seulement quelques dépendances. Une élégante habitation moderne marque à peu près l'emplacement du château où joua Molière.

PÉZENAS

SON NOM. — SON ORIGINE. — SON HISTOIRE

Bullet, dans ses Mémoires sur la langue celtique (1754), a donné du nom de Pézenas l'étymologie suivante : « *Pais*, robes. *Cen*, belles, bonnes : ou *Peues*, en composition *Peyes*, séjour, habitation. *Cen*, beau, belle· Piscen, beau séjour, belle habitation (I, p. 92), ou « *Pis*, laines. *Cen*, belles. » (I, p. 479).

Je réponds avec Ménage :

> Vous le dites et je n'en doute,
> Entre nous avouez pourtant
> Qu'il a bien changé sur la route.

***

Avant la conquête romaine, un clan des Volces Tectosages occupait le territoire de Pézenas. Les Phéniciens lui apprirent l'art d'élever les abeilles, de cultiver la vigne, l'olivier, le figuier, l'amandier. Plus tard, les Phocéens établis à Agde nouèrent avec lui des relations commerciales et les Romains lui donnèrent un municipe.

Au nombre des villes et des clans gaulois jouissant du droit latin Pline mentionne les Piscenæ (liv. III,

c. v.) de la province de Narbonne. Leurs troupeaux fournissaient des laines qui, ressemblant plus au poil qu'à la laine, ne pouvaient servir pour les étoffes à long poil (Pline, liv. VIII, c. LXXIII).

Les Volces de la vallée de l'Hérault n'ont laissé ni monument, ni édifice, ni médaille, ni inscription qui nous aient été conservés.

Après la fondation de l'évêché d'Agde (405) leur territoire fut incorporé au *Pagus Agathensis*, ainsi que le territoire de Cessero (Saint-Thibéry), une des sept villes des Volces Tectosages suivant Ptolémée.

Le christianisme les pénétra du IIIe au VIe siècle. Les églises rurales de Saint-Pierre, Saint-Christol, Saint-Jean-de-Bibian, Saint-Julien, Saint-Martin (Conas) s'élevèrent au milieu de leurs vici. La voie militaire de Cessero à Segodunum (Rhodez) les mit en communication d'une part avec la Gaule chevelue, d'autre part avec la voie Domitienne.

L'histoire n'a recueilli aucun fait les intéressant sous la domination des Goths (413-768). Peut-être la protection des forts de Saint-Thibéry, de Valros et de Marennes, qui formaient une ceinture à leur territoire, leur épargna-t-elle quelques-unes des horreurs dont souffrit la Septimanie pendant les irruptions des Vandales, des Francs, des Burgondes, des Sarrasins et des guerriers de Charles Martel.

Lors de l'instauration du régime féodal les vicomtes d'Agde construisirent sur la butte qui domine la ville actuelle un château fort que Guillaume, vicomte de Béziers et d'Agde, donna en 990 à sa fille Garsinde. Ses

héritiers le possédèrent jusqu'au temps de la croisade des Albigeois.

La veuve du vicomte de Béziers vaincu, Agnès de Montpellier, le céda en 1209 à Simon de Montfort qui, en 1211, le donna à Raymond de Cahors, son argentier.

L'acte de 1211 porte pour le nouveau maître droit de domination et seigneurie sur les hommes, les femmes, les soldats et les bourgeois « et burgensibus ». Auprès de la forteresse féodale les descendants des Piscenæ gallo-romains s'étaient groupés, une ville était née, une bourgeoisie s'était formée.

Au mois de mars 1261 (1262), saint Louis acquit des fils de Raymond de Cahors la ville et le château et les réunit au domaine royal.

Dès l'an 1271 les consuls de Pézenas entrent aux assemblées de la sénéchaussée de Carcassonne; en 1302, 1314, 1351, 1429 ils sont représentés aux États généraux du royaume.

Vers le milieu du XIIe siècle les Templiers s'étaient établis à Pézenas. Ils furent de mauvais voisins pour les habitants qui, en 1290, durent prendre les armes pour repousser les excès, les violences et les rapines des avides chevaliers. Après la suppression de l'ordre, la commanderie passa aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem qui l'ont possédée jusqu'à la Révolution.

Le concile assemblé à Toulouse en 1229 avait fait du Languedoc la proie des dominicains en installant l'inquisition dans la Province. Deux délibérations mémorables de la communauté témoignent de la longue résistance opposée par les habitants de Pézenas au régime

nouveau. Elles sont de l'an 1300 et de l'an 1307. Par ces délibérations réglementaires les pensionnaires, procureurs et familiers des maisons religieuses sont écartés du consulat et il est défendu aux consuls, sous les peines de destitution et d'infamie, de fréquenter les religieux, de manger et boire avec eux, d'en recevoir des présents.

Les derniers grands adversaires de l'inquisition triomphante, Pierre d'Olive et Bernard Délicieux, eurent des disciples à Pézenas, mais l'ennemi des milices cléricales, le chevalier de Nogaret, n'était plus dans les conseils du roi pour les protéger et ils furent brûlés dans un auto-da-fé, en 1319. Ils moururent impénitents et proférèrent « plusieurs injures et imprécations contre les évêques et les inquisiteurs ». (*Histoire de Languedoc*).

En 1299 le clergé de la viguerie de Béziers s'opposa à l'établissement d'une cour royale à Pézenas; cependant, en 1346, une viguerie y fut érigée : elle fut cassée par arrêt du Parlement six ans plus tard.

En 1345 les consuls dotèrent la ville d'une école communale.

En 1364 Jean le Bon érigea en comté la châtellenie de Pézenas en faveur de Charles d'Artois. Ce prince molesta les habitants, fut rebelle au roi. Sa comté, confisquée une première fois en 1368 fut, en 1376, inséparablement unie au domaine de la couronne par Charles V. Elle comprenait avec Pézenas quatorze communes voisines. Plusieurs fois dans la suite les rois ou les agents du domaine tentèrent de l'aliéner, ils se heurtèrent longtemps à l'opposition obstinée des consuls invoquant la charte de Charles V dont l'octroi avait été payé

5.000 écus. Pézenas ne voulait d'autre seigneur que le roi. Cependant, en 1640, la comté fut engagée au prince de Condé; elle passa aux Conti, cadets de la maison de Condé, et après eux à Monsieur, frère de Louis XVI. Un capitaine châtelain y rendait la justice au nom du roi. Il connaissait des procès tant civils que criminels de la comté; il était en outre conservateur des privilèges des foires de Pézenas.

Le XIVe siècle fut pour le Languedoc un siècle de calamité. Le malheur public atteignit Pézenas. Ses forces contributives qui étaient de 476 feux en 1314, n'étaient plus que de 256 en 1369, de 132 en 1378, de 50 en 1397, de 82 en 1398 et de 46 en 1408.

En 1382 une jacquerie formidable ébranla la Province qui fut condamnée à payer en réparation une amende de huit cent mille livres. Pézenas obtint du duc de Berry, mais pas gratuitement, la faveur de ne pas contribuer au paiement de cette amende.

En des temps où tout était privilège et où tous les privilèges étaient à vendre les habitants de Pézenas surent consentir les sacrifices nécessaires pour assurer la prospérité de leurs foires et de leur ville. — Ils achetèrent jusqu'au droit de chasse dans le bois de Salèles qui appartenait au roi. — Le commerce y fleurit si bien qu'à la fin du XIIIe siècle les Juifs s'y fixèrent et qu'au XVe siècle la cour du petit-scel de Montpellier y établit un lieutenant; j'ai ouï dire que Jacques Cœur y eut une factorerie.

Pendant la guerre de Cent ans les Anglais ne pénétrèrent pas dans la comté de Pézenas mais, en 1415, les routiers prirent et pillèrent la ville. Fidèle au parti des

Armagnacs elle fut assiégée en 1420 par le prince d'Orange qui brûla ses faubourgs mais ne put la prendre; elle donna plusieurs fois asile au dauphin Charles qui pour récompenser sa fidélité augmenta ses armes d'un dauphin d'azur, lui octroya un grenier à sel (1419), confirma tous ses privilèges (1423), et transféra à Pézenas les assiettes du diocèse d'Agde (1429).

Au cours des xve, xvie et xviie siècles les États de Languedoc se réunirent plus de quarante fois à Pézenas. En 1629 Richelieu y vint en personne pour les dissoudre.

Vers le milieu du xvie siècle les luthériens y fondèrent un prêche; son Église protestante fut représentée au colloque de Montpellier en 1561. L'année suivante la ville embrassa le parti du prince de Condé et reçut une garnison de réformés. Le chef des huguenots du bas-Languedoc, Baudiné, vaincu sous ses murs, la céda à Joyeuse.

Le maréchal de Montmorency-Damville, gouverneur du Languedoc, y fixa sa résidence une première fois en 1573. Les politiques et les religionnaires y reprirent un instant l'influence sous sa protection. L'année suivante la trahison d'un officier du maréchal livra aux gens du roi le château et la ville qui fit sa soumission. Une des filles de Damville, âgée de deux ans, y fut alors retenue prisonnière.

En 1577 la famille de Montmorency s'établit définitivement à Pézenas; c'est là que le célèbre gouverneur tenait ses conseils, réunissait ses troupes. Il fit construire dans la plaine le château de la Grange-des-Prés et créa le Parc où, plus tard, chassa Louis XIII. Devenu

connétable de France sous Henri IV il n'abandonna pas complètement sa résidence de prédilection. Il s'y retira en 1612 et y mourut au mois d'avril 1614.

Son fils, le dernier duc de Montmorency, y résida souvent, y tint une cour bruyante, même un peu licencieuse dit-on. Pézenas le suivit dans la révolte de 1632 et fut pardonnée par le roi qui ordonna la démolition du château. « En vérité, c'est grand dommage d'avoir fait démolir cette importante place, » dit aux consuls, en 1660, Louis XIV visitant les vestiges de la forteresse.

Au temps des Montmorency Pézenas prit un développement notable. Les faubourgs du côté de l'Hérault devinrent si consistants qu'une nouvelle enceinte fut nécessaire. La muraille qui reliait la porte de Faugères à la commanderie fut démolie, les quartiers de l'écorchoir, des écuries, de l'ex-hôpital, du collège, des capucins furent incorporés à la ville (1597); des hôtels aristocratiques surgirent de toutes-parts, la rue du Quai, aujourd'hui cours Molière, fut créée (1627); des imprimeries furent installées, un chapitre fut institué en l'église Saint-Jean (1600), le collège fut fondé (1600), les capucins construisirent leur couvent (1610), les cordeliers refirent le leur qu'avaient détruit les huguenots; les pénitents blancs (1579), les pénitents noirs (1590), les pénitents gris (1612) édifièrent leur chapelle, les pénitents bleus essayèrent de s'installer; une académie d'équitation, de danse et d'escrime (1599) réunit les jeunes gentilhommes de la région; le pont de Montagnac fut construit sur l'Hérault.

Le prince de Conti nommé gouverneur du Languedoc (1660) choisit Pézenas pour sa résidence. Auprès

de lui un cénacle de prêtres et de moralistes sévères remplaça à la Grange-des-Prés les brillants académistes qui entouraient les Montmorency. Avec d'autres grands du royaume, il reçut en l'église de Pézenas le cordon bleu des chevaliers du Saint-Esprit (1662) et mourut à la Grange le 21 février 1666.

En 1647 l'évêque Fouquet fonde à Pézenas un bureau de charité, en 1685 il y crée un Mont-de-Piété ; en 1657 les consuls confient aux dames hospitalières la direction de l'hôpital ; à la fin du XVIIe siècle, les Etats de Languedoc installent une manufacture de drap d'exportation à la Grange-des-Prés dont ils font une caserne d'étape en 1738.

Sous Louis XIV et sous Louis XV la centralisation absorbe le pouvoir municipal, les intendants ont à Pézenas un subdélégué. Les consuls qui tant de fois avaient victorieusement résisté aux agents du roi, qui avaient su défendre, même contre les empiétements de Montmorency (1615-1624), leurs attributions en matière de police, font un dernier mais inutile effort pour sauver quelques-unes de leurs prérogatives que leur ravit le maire agent du pouvoir central. A la veille de la Révolution, le maire entrait aux Etats de la Province qui n'étaient plus qu'une ombre d'assemblée, mais il ne restait plus guère aux consuls que leur robe de soie écarlate, ceinturée à la façon des sénateurs romains, et leur chaperon rouge.

***

Pézenas accueillit avec joie la nouvelle de la convocation des Etats généraux de 1789. Sa municipalité protesta contre la prétention des Etats de Languedoc d'élire les députés de la Province à l'assemblée nationale ; elle envoya à la réunion de Béziers des délégués en si grand nombre qu'une partie de la délégation faillit n'être pas admise à délibérer ; un de ses enfants, Mérigeaux, fut élu pour représenter le tiers-état de la sénéchaussée.

La Révolution qui triomphe à Paris est acclamée à Pézenas. La fête de la fédération y est solennellement célébrée avec le concours du peuple tout entier, de la garde nationale, des pénitents des trois confréries, des oratoriens et des élèves de leur collège. M. de La Serre de Fondouce, doyen du chapitre, salue, dans un discours qui fut imprimé, l'aurore du jour nouveau qui se lève.

L'Assemblée fait de Pézenas un chef-lieu de canton, y établit un tribunal de commerce (1790).

Au nom de la *Société des amis de la Constitution*, H. Reboul prononce, le 18 avril 1791, du haut de la chaire de Saint-Jean *l'éloge funèbre de Mirabeau.*

En septembre 1791 le département de l'Hérault envoie à l'Assemblée législative quatre citoyens de Pézenas : Curée, Rouyer Reboul, Brun.

En 1792 Curée et Rouyer, réélus, deviennent membres de la Convention.

Mais les événements se précipitent ; l'ennemi menace les frontières. Une armée est en formation à Pézenas. Pierre-Louis Jouye en est nommé l'adjudant-général et trouve à Peyres-tortes une mort glorieuse au service de la patrie. Un atelier pour la fabrication du salpêtre

et plusieurs hôpitaux militaires sont ouverts, tandis que les biens de la commanderie, du chapitre, des capucins, des cordeliers, des ursulines, etc., sont vendus comme biens nationaux ; que le collège de l'Oratoire est sécularisé, que la nation s'empare de la Grange-des-Prés.

Le 27 mai 1793 la municipalité envoie à la Convention une adresse pour protester contre la proscription des Girondins. Le 4 brumaire an II elle est cassée par le représentant Boysset et remplacée par un groupe d'ardents Montagnards.

Le 20 brumaire an II la *Société populaire* célèbre une fête en l'honneur de Marat et le même jour un feu de joie consume les *registres de reconnaissances des titres féodaux et censuels* (1).

Le 20 prairial an II la fête de l'Etre suprême est célébrée, mais la disette causée par la loi du maximum étreint la cité. Les colères s'amassent et, bientôt, près de 500 citoyens dénoncent à la réaction thermidorienne les membres de la municipalité révolutionnaire qui sont arrêtés.

En l'an X, une bourse de commerce est créée à Pézenas; en l'an XI un arrêté des consuls donne à la ville les bâtiments de l'ancien collège pour l'établissement d'une école secondaire.

Les classes populaires fournissent aux armées de la

(1) Les générations nouvelles ne sauraient avoir de larmes pour ces titres de la servitude des ancêtres.

Les hommes qui ont pris à tâche de dénigrer la Révolution Française sont répétant que des documents précieux de nos archives furent livrés aux flammes dans cet auto-da-fé. Cependant la ville de Pézenas a conservé l'intégralité de ses archives et pendant la crise révolutionnaire elle a recueilli les registres paroissiaux, ceux des confréries de pénitents, celui de l'Oratoire et une partie des archives de la comté.

République ou de l'Empire des soldats héroïques : Tarniquet, Bassas, Cambefort, Gleize méritent un souvenir.

Sous le gouvernement de la Restauration et sous la monarchie de juillet, les libéraux se réfugient à la loge maçonnique. Le savant Reboul, dans sa *Revue hebdomadaire*, et après lui le publiciste Carrion de Nisas préparent les esprits à la république.

En 1848 le peuple de Pézenas, comme d'ailleurs le peuple de France, n'était pas mûr pour la République. Des hommes de cœur fondèrent la *Société philanthropique des travailleurs unis* et essayèrent de l'éclairer sur ses véritables intérêts, mais le gouvernement du Prince-Président, craignant ses excès, fit administrer la ville par un commissaire qui le comprima à l'aide d'extraordinaires mesures de police et de la garnison. A la nouvelle du coup d'État de 1851 une émeute éclata ; une colonne mobile, envoyée en hâte de Montpellier, fit régner à Pézenas, avec l'état de siège, l'ordre de Varsovie. Terrible fut la répression. Les pourvoyeurs de la *commission mixte* mirent dans le deuil plus de deux cents familles (1). Le commissaire du gouvernement fut nommé préfet de l'Empire.

Les grâces de l'empereur ramenèrent peu à peu les proscrits dans leurs foyers. Ils y revinrent comme les anciens émigrés, n'ayant rien oublié, mais ayant appris à combattre avec prudence; ils firent des prosélytes, et quand l'Empire s'effondra à Sedan, les républicains

(1) Le nombre des victimes de décembre, déportés, transportés, emprisonnés, en fuite, fut de 300 à Pézenas. Dans ce nombre on compte plusieurs femmes.

étaient le nombre à Pézenas. Ils trouvèrent, en François Oustrin, un chef qui sut les discipliner et leur assurer une définitive victoire.

***

A l'écart des grandes lignes de chemin de fer, la ville de Pézenas décline depuis 50 ans. Elle a perdu ses foires, ses fabriques de toiles, de verdet, de chapeaux, de chandelles; ses magnaneries, beaucoup de ses tanneries; mais la distillerie, la tonnellerie, le commerce des vins et des eaux-de-vie, celui des denrées alimentaires s'y sont développés, les jardins maraîchers y sont restés florissants. Sa situation est si centrale dans le département de l'Hérault, ses congrès politiques sont si suivis depuis 1849; ses maisons d'éducation (les Ursulines pour les demoiselles, le collège universitaire pour les garçons) si bien en vogue; sa caisse d'épargne est si prospère, sa riche banlieue si peuplée, son sol si fertile; ses habitants sont si ouverts, ses fêtes si courues que l'on peut encore lui appliquer les vers du Tasse :

La terra molle, lieta e dilettosa
Simili a se l'abitator produce

et répéter le vieil adage : le Languedoc est un œuf dont Pézenas est le jaune.

***

Pézenas a donné à diverses académies des membres distingués, à la chimie deux hommes qui l'ont enrichie

de précieuses découvertes (Venel, Reboul), au barreau et à la législation de brillants avocats et de savants jurisconsultes (Israël Bédarride, G. Beaulac), aux lettres des écrivains de talent (Félix de Juvenel, Juvenel de Carlencas), à nos assemblées des représentants influents (Rouyer, Curée), à l'Eglise plusieurs membres du haut clergé (Trigard, Jean Paulinier, Louis de Tressan, Justin Paulinier), à l'armée des officiers de mérite et de braves soldats (Carrion de Nisas, Cambefort), à la magistrature, à l'administration des fonctionnaires éclairés, à l'humanité des hommes de bien. Dans toutes les branches de l'activité humaine ses enfants, à l'heure présente, fournissent la preuve qu'ils n'ont pas dégénéré de leurs aïeux.

CARITACH

Ce mot éveille le souvenir de fêtes magnifiques célébrées de loin en loin à Béziers et à Pézenas le jour de l'Ascension.

Quoique de tradition fort ancienne, *Càritach* est susceptible de réunir dans un même élan d'enthousiasme tous les cœurs sans distinction de sentiments politiques et ce n'est pas un des moindres bienfaits de cette fête de charité.

On ignore son origine et qui la fonda; ce que l'on sait, c'est qu'elle est une grande manifestation du caractère méridional exhubérant et bon et qu'elle a pour but d'emplir la besace du pauvre.

Quelques archéologues ont voulu voir en elle une réminiscence des dionysiaques antiques ou des Phallica égyptiennes. L'exhibition du phallus de Pépézuc, la représentation de farces ou *pailhas* aux caritachs bittéroises du moyen âge donnent quelque vraisemblance à cette hypothèse, car il est certain que les Volces reçurent des Grecs le culte d'Apollon Delphien (Bacchus, Osiris) considéré comme puissance créatrice de l'Univers, Dieu-Soleil, Dieu de la vigne présidant aux vendanges.

D'autres, oubliant que Charles Martel s'il chassa les Sarrasins de la Septimanie en brûla et dévasta les villes, l'ont rattachée à de fabuleuses fêtes triomphales célébrées en l'honneur du guerrier franc.

On pourrait peut-être chercher ailleurs l'origine des fêtes de Caritach. Au moyen âge, le jour de l'Ascension, les consuls des communautés du bas-Languedoc distribuaient aux pauvres les revenus des biens dont les *Charités* mage et petite avaient l'administration. Il devait paraître naturel, en ce temps, de présenter à la bénédiction de l'église le blé et le pain à distribuer; on dut utiliser pour cette cérémonie les processions solennelles de l'Ascension et, dans les villes riches de Béziers et de Pézenas, ces processions devinrent des fêtes splendides célébrées avec magnificence.

Annuelles autrefois, les Caritachs ne sont plus de nos jours organisées qu'à l'occasion de quelque grand fait intéressant la cité. Pendant le temps des préparatifs, une sainte émulation règne chez tous, hommes, femmes, enfants, jeunes et vieux, la joie au cœur, le sourire aux lèvres concourent à l'embellissement des chars et des costumes. L'un donne, l'autre prête ce qu'il peut. La municipalité alloue la forte somme, appelle les fanfares des villes voisines, aide de ses conseils les organisateurs, maîtres des cérémonies qui tiennent lieu des anciens *caritadiers* officiels.

Le grand jour arrive. La ville s'éveille au bruit des salves d'artillerie; les trains amènent une affluence énorme d'étrangers; hors des murs, sur toutes les routes stationnent en longues files les charrettes des villageois de la banlieue qui n'ont pu être remisées; les sols va-

gues deviennent des campements ; toute une région est là, radieuse, qui déjeune et qui attend.

L'après-midi, quand s'ébranle le grand cortège de Caritach, un cri de satisfaction sort de toutes les bouches et dans les rues qu'il doit parcourir se produit un mouvement indescriptible.

La marche est ouverte par le tambour-major et dix petits sapeurs précédés de jeunes gens à cheval, puis vient le char de Caritach brillamment décoré et traîné par un grand nombre de chevaux bien harnachés. Les chars des diverses corporations suivent à la file ; sur chacun d'eux de jeunes enfants exercent la profession des ouvriers qu'ils représentent. Généralement les plus remarqués sont le char des travailleurs de terre qui présente Cérès et les quatre saisons ; celui des jardiniers dans le feuillage duquel chante le rossignol auprès d'une noria que fait tourner un cheval mécanique ; celui des boulangers, monté par de petits mitrons qui retirent d'un four en miniature des galettes toutes chaudes qu'ils distribuent à la foule ; enfin celui de Saint-Éloi que suivent les bergers. Armés d'un bâton *les pâtres* se livrent par intervalle un combat simulé ; la joûte cesse à l'apparition d'une bergère qui, agitant sa houlette ornée de guirlandes, traverse la ligne des combattants pour les séparer.

Vient ensuite le ballet des treilles, riche d'élégance, de grâce, de jeunesse. Salué au passage par des vivats sans nombre le groupe des treilleurs s'avance sur deux rangs sous les cerceaux en une cadence alanguie et presque amoureuse.

Le char municipal escorté du *poulain* ferme la marche.

Intercalés dans le cortège, des cavaliers élégants et de riches habitants en voiture engagent avec les spectateurs des balcons des batailles de dragées, quelquefois des batailles de fleurs. Les projectiles multicolores volent de toutes-parts.

Et pendant que la joie est dans tous les cœurs, les quêteurs recueillent les offrandes destinées aux pauvres de la ville.

Au cours du XIXe siècle les fêtes de Caritach ont été célébrées en 1821, 1839, 1863 et 1886.

LES TREILLES

La danse des Treilles est en honneur à Montpellier, à Béziers, à Pézenas.

Les jeunes filles ont de 16 à 18 ans, elles sont vêtues d'un corset rose, d'une courte jupe blanche et de petits souliers; leurs beaux cheveux noirs couronnés de fleurs tombent en escarboucles sur leurs épaules nues que pare un collier de perles blanches; les jeunes gens ont le même âge, ils portent un spencer de satin bleu, quelquefois noir, une culotte blanche, un chapeau tyrolien à plume bleue; tous tiennent en main un demi-cerceau rose et garni de mousseline blanche nouée par intervalle avec une feuille de lierre. Le hautbois (ou le fifre) et le tambour jouent une mélopée :

E ortolas, passo së bos passa
E passo jhoust las trëlios
E ortolas, passo së bos passa
E passo dë dëla

Et les couples de danseurs passent et repassent sous les cerceaux qui se croisent en cadence et, dessinant mille figures gracieuses, tiennent pendant une heure le spectateur sous le charme.

Le ballet est conduit par un danseur (cap dë jhouvent) qui tient à la main une petite canne et par une dan-

seuse, sa *bouquetière*. Ils font ensemble de jolies passes et parfois exécutent seuls des pas ravissants.

Les rues, les places, les promenades envahies par la foule et le ciel resplendissant du Languedoc sont le véritable cadre qui convient à cette danse originale et pittoresque ; mais elle peut être transportée sur la scène et l'Opéra en a donné une copie après la révolution de 1830.

On ignore son origine. Elle fut exécutée à Montpellier en 1503 devant l'archiduc Philippe retournant dans ses états de Flandres, et devant Charles IX, en 1564, par des *danseurs qu'il faisoit bon voir*, a dit un chroniqueur.

Les Marseillais ont une danse analogue ; des rubans remplacent les cerceaux.

LE POULAIN

Dans plusieurs villes et villages du département de l'Hérault le peuple mêle à ses danses publiques un fantôme d'animal. A Montpellier, c'est un chevalet, à Béziers un chameau, à Pézenas, à Saint-Thibery, à Caux un poulain, à Lansargues, à Gignac, à Bessan un âne, à Mèze un bœuf, à Poussan un cochon, à Loupian un loup, à Bouzigues un crabe, etc. Quelques chroniqueurs ont rattaché à des circonstances purement locales l'origine de quelques-unes de ces inventions sur lesquelles ils ont débité des fables. Une pratique si répandue que l'on constate non seulement dans l'Hérault, mais encore à Tarascon (la Tarasque), à Aix (le chat), à Nîmes (le crocodile) et ailleurs résulte certainement d'une cause générale inconnue, d'un fonds d'idées commun.

On lit dans la préface du bréviaire de M. de Saint-Simon, dernier évêque d'Agde, que, jadis, le jour de la Circoncision, une étrange procession dite *des fous de l'âne* se formait à la ferme de Mermian, et, sous la direction du clergé burlesquement travesti, se rendait à la cathédrale d'Agde ou l'animal symbolique était admis aux offices célébrés en vue d'honorer l'humble bête sur le dos de laquelle Jésus-Christ fit son entrée à Jérusalem.

On retrouve en maints endroits dans les processions du moyen âge, même à Paris (procession du Renard) et à Bruxelles (procession du Sablon, l'Ours), l'exhibition d'un animal symbolique.

L'Eglise ne débarrassa qu'après la Renaissance les cérémonies religieuses de cet usage qu'elle semble avoir reçu du paganisme. Mais l'animal symbolique répudié survécut à l'anathème et resta dans les fêtes civiles un instrument de joie populaire.

Un des rédacteurs de *la Vallée de l'Hérault*, publication peu répandue parue en 1844 et aujourd'hui fort rare, a cru trouver l'origine des animaux symboliques dans les rites du Sabéisme « qui choisissait les animaux pour représenter emblématiquement le cours des astres, les phénomènes de la nature, le jeu des éléments et l'action de la force motrice qui régit et anime l'Univers ». Avant lui le savant Henri Reboul n'avait vu dans cette bizarre coutume languedocienne qu'un legs du moyen âge ; il la croyait fille de l'époque de l'affranchissement des serfs et de l'établissement des communes. « Des instruments de joie, écrivait-il, n'ont pu naître qu'au sein de la liberté. »

***

Le poulain est une sorte de cheval de Troie en charpente recouvert d'une robe d'azur ; sa tête est celle d'un cheval, elle est ornée de grelots et de rubans, en peau et emmanchée d'un long cou très mobile ; sur son échine sont fixés deux mannequins *Estieinou* et *Estieinetto* ;

cinq hommes cachés dans ses flancs le font mouvoir, quatre d'entre eux le portent, le cinquième dirige les mouvements de la tête qui tantôt s'allonge démesurément et tantôt se renfonce dans les épaules informes de l'animal. Un berger enrubanné agitant un tambour de basque fait devant lui des gambades au son des tambours et du fifre. Le monstre danse, saute en cadence et tourne quelquefois sur lui-même, écartant la foule qui jette des cris, effrayant les enfants qui l'entourent, créant des paniques soudaines.

On le promenait autrefois dans les solennités devant les magistrats municipaux; il les escorte encore au cortège de *Caritach* et il contribue tous les ans à la gaîté des fêtes carnavalesques.

Il se fait quelquefois quêteur. Posé en face d'une maison il atteint jusqu'au balcon du premier étage pour recueillir dans son ingénieuse machoire l'obole des spectateurs. En 1852, le Prince-Président qui ne lui connaissait pas ce travers ne put se défendre de quelque émotion lorsqu'il vit s'avancer jusque dans sa voiture la tête du monstre en vérité devenu trop familier.

Sa robe, où l'on voit les armes de la ville, était parsemée de fleurs de lis d'or sous les rois et d'abeilles sous le dernier empereur. Elle est aujourd'hui parsemée d'étoiles.

***

Il est des esprits enclins à rattacher tous les faits saillants de la vie des cités à un roi, à un prince, ou à un prêtre. L'indifférence des uns, la timidité de quel-

ques autres, l'ignorance du plus grand nombre ont laissé naître des légendes habilement exploitées par certains au profit de leur parti.

Ainsi qu'on a rattaché à Molière le prince de Conti, à Caritach Charles Martel, on a donné au Poulain son roi, et un roi qui vint dans la Province pour en achever la destruction !

On fait remonter l'invention du Poulain au passage de Louis VIII à Pézenas, en 1226, pendant la guerre des Albigeois. La cavale du roi, d'autres disent celle de la reine, aurait à cette époque été laissée au château de Pézenas et y aurait mis bas un superbe poulain. Les habitants l'auraient plus tard présenté à la reine, ou à son représentant, avec toutes les marques de l'allégresse générale et, pour perpétuer le souvenir des fêtes et des danses de cet heureux jour, auraient inventé le poulain traditionnel.

POIGNÉE DE NOTES

Le Collège.— Fondé sous Henri IV en remplacement du *Collège de Pézenas*, que l'évêque Trigard avait établi en 1358 à Montpellier, le Collège fut confié d'abord à des régents laïques (1601). Henri IV octroya à la ville pour son entretien une crue de huit deniers sur chaque quintal de sel qui serait vendu dans les dix-sept greniers du Languedoc. Cinq ans plus tard, les Pères de la doctrine chrétienne, devenus plus tard les prêtres de l'Oratoire, en eurent la direction et le rendirent très florissant. Au XVIIe siècle l'évêque Fouquet lui annexa un séminaire. Il fut sécularisé en 1792. Les municipalités révolutionnaires y maintinrent les anciens oratoriens avec le titre de professeurs aux gages de 1200 livres par an.

En l'an XI un arrêté des consuls mit la ville en possession des bâtiments de l'ancien Collège pour l'établissement d'une école secondaire. A l'enseignement des belles-lettres et de la philosophie fut joint celui des mathématiques. En 1851, les hommes de décembre en firent une prison. L'année suivante ils menacèrent son existence. Il est prospère sous la direction des professeurs de l'Université qui méritent à plus d'un titre l'estime et le respect de tous.

Il a été en partie reconstruit en 1891.

Parmi les Oratoriens éminents qui enseignèrent au Collège on cite Massillon et Raynal. Parmi les élèves qui étudièrent sur ses bancs plusieurs devinrent célèbres, notamment l'astronome de Plantade, le chimiste Venel, l'écrivain Félix de Juvenel de Carlencas. Au cours du siècle qui va finir, l'archevêque Paulinier, les ingénieurs Cacarrié et Vigan, le sénateur Combescure, le professeur Valada y ont été élevés.

Le campanile du bâtimeut central fut construit en 1700.

La Promenade du Pré. — Ancien pré des commandeurs de Pézenas échangé en 1538 contre le champ de la bataille qui appartenait à la ville, la promenade du Pré était au XVIIe et au XVIIIe siècles « à perte de vue toute gazonnée avec des allées de mûriers tout autour pour se mettre à couvert du soleil en été ». M. de Rébé, archevêque de Narbonne, et le duc de Verneuil l'affectionnèrent. On y remarquait au XVIIIe siècle trois beaux ormes sous lesquels Louis XIII reçut, en 1622, les clefs de la ville. « C'est une des plus belles promenades que l'on puisse souhaiter... d'où l'on découvre la plus belle campagne du monde » écrivait, en 1702, un rédacteur du *Mercure galant.*

Plus tard, des acacias remplacèrent les mûriers. En 1841 les platanes qu'on y voit de nos jours furent substitués aux acacias.

Le Théâtre. — Edifiée en 1590, la chapelle des Pénitents noirs servit quelquefois de lieu de réunion aux Etats de Languedoc. Vendue comme bien de

première origine pendant la Révolution, elle fut transformée, en 1804, en salle de spectacle par quatre citoyens éclairés : Plauche, Bonnet, Bourbon et Lauret. La ville en fit l'acquisition en 1855. Talma, Picard, Ligier, Lafon, Coquelin cadet, Mlles George, Mars, Mmes Dorval, Agar, Méa et tant d'autres qui furent l'honneur de la scène française s'y firent applaudir ; Eugène de Pradel y fit admirer son beau talent d'improvisateur. Les électeurs du département de l'Hérault y ont tenu plusieurs congrès ; les citoyens de Pézenas s'y assemblent souvent en réunion publique.

L'ancien hôtel de Ville. — Construit en 1552 sur l'emplacement d'une maison consulaire plus ancienne, l'hôtel de ville servit de palais à la cour des Aides de Montpellier en 1622. Les Etats de Languedoc y furent assemblés plusieurs fois; les assiettes du diocèse d'Agde y étaient tenues chaque année avant la Révolution. Sous le Directoire le tribunal de commerce y fut installé; il y est depuis.

En 1645, une chapelle consacrée à St-Roch lui fut annexée. Cette chapelle, dont le clocheton fut bâti en 1693,sert aujourd'hui d'atelier de menuiserie.

L'Ecusson de Jacques Cœur. — Trois cœurs, deux et un, à la fasce chargée de trois coquilles.

L'écusson, en relief au-dessus de la porte de la maison Maffre, ornait, il y a peu d'années encore, le linteau de la porte de la maison Aurias (rue Corderie). Il est probable que le célèbre argentier de Charles VII fit construire cet hôtel pour l'établissement d'un de ses facteurs. Parmi les sculptures qui en surchargent la

façade deux figures allégoriques éveillent le souvenir de légendes locales : l'une est un chien couché rongeant un os ; l'autre un paysan monté sur un âne et portant un sac sur son épaule.

L'ancienne prison. — Voisine de la porte de Faugères et de la Juiverie l'ancienne prison consulaire est une construction bizarre que les tailleurs de pierre de passage à Pézenas ne manquent pas de visiter. Elle est de la seconde moitié du XVIIe siècle, elle présente un couloir en biais; la porte d'entrée offrait deux colonnes ovales, une seule subsiste aujourd'hui : c'est un rare exemple de l'emploi de colonnes de ce genre en architecture.

L'Église de Saint-Jean. — Romane à trois nefs, d'une architecture un peu lourde, mais non sans ampleur, l'église actuelle fut construite au XVIIIe siècle sur l'emplacement de l'église paroissiale qui s'écroula en 1733.

Avant la Révolution elle était desservie par un chapitre collégial composé d'un doyen, d'un archidiacre, d'un sacristain, de neuf chanoines, quatre bénéficiers, deux enfants de chœur, une chapelle de musique, un organiste et un bedeau.

Le doyen était élu par un conseil composé des chanoines, des consuls et de huit habitants notables de la ville.

Le chapitre nommait à trois prébendes : la cure de Pézenas et les vicariats de Conas et de Castelnau-de-Guers.

On remarque dans l'église de Saint-Jean de belles orgues dont, au siècle dernier, M. Lépine fut le facteur; un autel de marbre et une Vierge à l'enfant (marbre blanc)

dus au ciseau de Coustou, une statue de Ste Philomène (plâtre) sculptée par Relin, un tableau (St-Roch) attribué à Vien, etc.

En l'an II elle servit de temple de la Raison; en 1803 le culte catholique y fut rétabli.

L'Église de Sainte-Ursule. — Ancienne chapelle des Ursulines érigée en église paroissiale en 1803. Sainte-Ursule possède un St-François-Xavier (plâtre) de Relin et une vierge noire, mauvaise sculpture du haut moyen âge que l'on sortait solennellement en procession à la fin des grandes sécheresses et à laquelle les simples attribuent le pouvoir de procurer la pluie désirée.

Le clocher abrite un carillon.

Les Ursulines. — Le couvent des Ursulines a été fondé en 1832. Son église porte la date de 1834; on y voit une statue de la Vierge due au ciseau du sculpteur Relin.

Les religieuses dirigent une maison d'éducation pour demoiselles.

Sous l'ancien régime un couvent d'Ursulines existait à Pézenas dans les bâtiments actuellement occupés par l'hôpital.

Le couvent des Cordeliers. — Fondé en 1452 près du château et transféré, en 1456, sur la rive gauche de la Peyne, le couvent des cordeliers fut brûlé par les huguenots et reconstruit au XVIe siècle.

Les États de Languedoc s'assemblèrent quelquefois dans son église. Un hôpital militaire y fut installé en 1793, puis il fut vendu comme bien national.

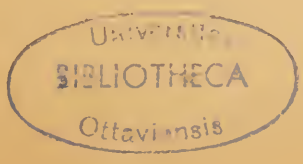
Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

TABLE

Molière à Pézenas..... 3
Appendice..... 14
Le Fauteuil de Molière..... 18
La Grange-des-Prés..... 20
Pézenas..... 22
Caritach..... 35
Les Treilles..... 39
Le Poulain..... 41
Poignée de notes..... 45

Poitiers. — Imprimerie BLAIS et ROY, 7, rue Victor-Hugo

a39003 002192135b

CE PQ 1856
.B45 1897
COO BENEZECH, PA SALMIGONDIS
ACC# 1216216